

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 24 octobre 2024 à 18 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du 15 octobre, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Étaient présents : **M. DUPIN** Philippe, **M. DAVID** Benoît., **M. CARPENTIER** Jean-Claude, **Mme BLONDEL** Marie-Thérèse, **Mme OMER** Laure,

Absents excusés avec pouvoir : **M. MONTIGNY** Frédéric a donné pouvoir à **M. DUBOC** Jean-Claude, **M. OUIN** Christian a donné pouvoir à **M. DAVID** Benoît,
Absents excusés : **M. RENEUX** William, **M. RIDEL** Hugues

Secrétaire de séance : **M. DUPIN** Philippe

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la validation de la dotation et du colis de Noël 2024.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout à l'ordre du jour de cette délibération sur la dotation et les colis de Noël 2024 proposée par le CCAS.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Vu les orientations générales du projet de PADD annexé à la présente délibération et la présentation qui en est faite,

Considérant que le PADD s'articule autour de trois grands axes :

Axe 1. Promouvoir le bien vivre ensemble, le cadre de vie et l'offre de proximité

Axe 2. Renforcer l'attractivité et le dynamisme de la Côte d'Albâtre

Axe 3. Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire

Après cet exposé, Monsieur le maire déclare le débat ouvert.

Les observations et préconisations émises par les élus :

Le devenir de notre commune rurale ne peut se limiter à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Notre commune est entourée de bassins d'emploi que sont les zones d'activité de Saint Valery, de Sasseville, de Cany et du CNPE de Paluel situées en moins de 10 mn en voiture mais accessibles aussi à partir de mobilités douces.

L'accueil de nouvelles entreprises dans ces zones d'activités générera des besoins en emplois nouveaux et en conséquence des logements proches de leur lieu de travail.

Nous disposons de commerces, de services, d'écoles, d'un collège, d'un lycée à Saint Valery en Caux (à moins de 3 kms) avec aussi l'accès à des activités culturelles et sportives de proximité.

Nous recevons de nombreuses demandes pour des terrains à bâtir, des reconversions de bâtiments existants liées à cette proximité avec notre chef-lieu de canton.

De plus, le niveau de prix des TAB, sans taxe d'aménagement communale avec des taux d'imposition communaux très bas. Un territoire communal sans risque d'inondation liés aux eaux pluviales, sans risque de débordement de rivières ou de submersion marine amplifient l'attrait de notre commune pour ces demandeurs

A partir de ce constat, il nous semble nécessaire, dans notre commune rurale, d'autoriser la construction ou la réhabilitation de logements sur toutes les petites parcelles situées au cœur de notre village (communément appelées « dents creuses ») sans aucune emprise sur des terres agricoles exploitées et hors du champ de la loi littorale.

Les terres dites agricoles sont des espaces cultivés par des agriculteurs soit en tant que propriétaire ou locataire (titulaire d'un bail).

Les dents creuses ne sont pas des terres agricoles exploitées mais seulement entretenues avec de l'éco pâturage par des moutons, chevaux, chèvres ou poneys, Par ailleurs, ne disposant pas d'un réseau d'assainissement collectif ni d'un réseau enterré d'écoulement des eaux pluviales, il semble impératif de proposer des « terrains à bâtir » d'au moins 1200 m² pour gérer ces réseaux sur la parcelle et permettre de végétaliser ces espaces construits avec des plantations d'essences locales.

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

– **DE PRENDRE ACTE** de la tenue, ce jour au sein du conseil municipal, du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement durables du PLUi de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

SUBVENTION SOLLICITEE POUR LES TRAVAUX DE LA GENDARMERIE :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Valery-en-Caux doit effectuer des travaux de rénovation dans les locaux administratifs de la Gendarmerie.

Le Maire de Saint-Valery-en-Caux a sollicité les communes proches pour une éventuelle aide financière afin de participer au financement de ces travaux.

Après plusieurs échanges, les membres du Conseil Municipal seraient favorables au versement d'une aide financière d'un montant de 5 000 € pour ces travaux à la Gendarmerie.

POINT FINANCIER SUR LES TRAVAUX DU PARC COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le dernier chiffrage des travaux sur le Parc communal y compris la phase d'aménagements extérieurs de l'espace locatif

Il en ressort une enveloppe financière des travaux réalisés de : 364 667.58 € HT.

COMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DOTATION & COLIS DE NOËL 2024

Comme chaque année les membres du CCAS, après s'être réunis, proposent :

- ✦ De verser une dotation de Noël aux habitants de la commune âgés de 65 ans et plus.
- ✦ De distribuer un colis de Noël pour les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser aux habitants de la commune une dotation de Noël de 100 € pour les personnes seules et de 130 € pour les couples âgés de 65 ans et plus.
- **Accepte** la distribution aux habitants de la commune d'un colis de Noël d'une valeur de 55 € maximum aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus.
- **Autorise** le Président et les membres du CCAS à préparer ces opérations de Noël.

INFORMATIONS DIVERSES

Démission :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GAUDRY Patricia, membre du Conseil Municipal et du CCAS depuis mai 2020, a démissionné de ses fonctions d'élue communale par courrier adressé au maire en date du 11 octobre 2024.

Circulation des engins agricoles :

Divers habitants et certains membres du Conseil Municipal soulignent les problèmes de circulation notamment des engins agricoles ou poids lourds sur les voies communales.

Récemment, des dégradations de talus ont été constatées aux carrefours de certaines rues.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures et 30 minutes.

